



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **10 octobre 2016**

Décision n° **CP-2016-1200**

commune (s) : Saint Priest

objet : Projet extension du dépôt Transports en commun lyonnais (TCL) de Saint Priest - Autorisation donnée au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) ou toute personne se substituant, de déposer une demande de permis de construire sur la parcelle cadastrée AH 127 et située cours du professeur Jean Bernard

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 30 septembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 11 octobre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mme Brugnera, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Colin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Frier (pouvoir à M. George), Baume (pouvoir à M. Charles).

Absents non excusés : M. Barge.

Commission permanente du 10 octobre 2016**Décision n° CP-2016-1200**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Projet extension du dépôt Transports en commun lyonnais (TCL) de Saint Priest - Autorisation donnée au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) ou toute personne se substituant, de déposer une demande de permis de construire sur la parcelle cadastrée AH 127 et située cours du professeur Jean Bernard**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 27 septembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

L'extension du dépôt Transports en commun lyonnais (TCL) de Saint Priest est rendu nécessaire, par la mise en service, à l'horizon 2019, de la ligne de tramway T6. Cette extension permettra l'accueil des nouvelles rames de tramway, indispensables à l'exploitation de cette ligne.

Pour réaliser ce projet, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) a sollicité la Métropole de Lyon pour l'acquisition d'un foncier lui appartenant, situé cours du professeur Jean Bernard, en mitoyenneté du dépôt existant.

Sans attendre l'aboutissement de cette cession en cours de transaction et afin de ne pas retarder, le cas échéant, la réalisation du projet, il est proposé d'autoriser, d'ores et déjà, le SYTRAL ou toute personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire sur ledit bien métropolitain cadastré AH 127 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) ou toute personne se substituant, à :

a) - déposer une demande de permis de construire sur la parcelle cadastrée AH 127 appartenant à la Métropole de Lyon, située cours du professeur Jean Bernard, en vue de la réalisation de son projet d'extension,

b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2016.